

La modification d'objet social

## Description

L'objet social définit l'activité principale et les activités connexes que la société exerce. Si la société souhaite exercer une nouvelle activité, elle va devoir ajouter celle-ci à l'[objet social](#) en passant par une modification statutaire.

[Modifier l'objet social de ma société](#)

## Comment modifier les statuts afin de corriger l'objet social ?

L'objet social est choisi à la création de la société. S'il doit être modifié, une décision collective des associés ou actionnaires est nécessaire. Les modalités de cette prise de décision dépendent de la forme juridique de la société.

**Bon à savoir** : Si la nouvelle activité entre dans le champ de l'objet social, il est inutile de modifier l'objet social.

## Modification des statuts au sein d'une SARL/EURL

La modification des statuts au sein d'une [SARL](#) se fait en assemblée générale extraordinaire enfin d' être votée et approuvée.

Pour les SARL constituées avant le 4 août 2005, la décision doit être adoptée par au moins les  $\frac{3}{4}$  des associés.

**Bon à savoir** : Aucun quorum n'est exigé, autrement dit, un nombre de participants n'est pas exigé.

Pour les SARL constituées après le 4 août 2005, la décision n'est valable que si  $\frac{1}{4}$  des associés ou représentants sont présents à la première convocation et des associés à la deuxième convocation.

Ensuite, la modification statutaire peut être décidée à la majorité des parts.

**A noter** : Si la [SARL](#) ne comporte qu'un seul associé, et donc est une EURL, la

décision sera prise par l'associé unique.

## Modification des statuts au sein d'une SAS

Les conditions de modification d'[objet social au sein d'une SAS](#) sont strictes. En effet, un nombre de voix et un quorum sont exigés.

Les statuts prévoient les modalités de validation de la décision. Autrement dit, la décision peut être prise par le [président](#) de la [SAS](#) ou accord unanime des associés.

## Modification des statuts au sein d'une SA

La décision de changer et modifier l'objet social doit être prise en assemblée générale extraordinaire. Cette modification doit être décidée au des actionnaires présents ou représentés.

## Publier dans un support d'annonces légales

Le [changement d'objet social](#) doit être retranscrit dans les statuts et publié dans un délai d'1 mois dans un journal d'annonces légales.

L'avis des modifications doit contenir :

- Mentions des modifications : ancien et nouvel objet social ;
- Forme de la société ;
- Adresse du siège social de la société ;
- Montant du capital social de la société ;
- Mention "RCS" suivie du nom de la ville du greffe où est immatriculée la société.

## Comment modifier l'objet social d'une société ?



LegalPlace.

## Déclarer au guichet des formalités des entreprises

La changement de l'objet social doit enfin être déclaré dans le délai d'1 mois sur le site internet du [guichet des formalités des entreprises](#).

**Attention** : Depuis le 1er janvier 2023, il n'est plus possible d'effectuer vos démarches dans un Centre de formalités des entreprises (CFE). Vous devez obligatoirement les réaliser sur le site internet du guichet des formalités des entreprises.

Lors de la déclaration, vous devez transmettre les pièces suivantes :

- Exempleaire du procès-verbal ayant décidé le changement d'objet social ;
- Exempleaire des nouveaux statuts mis à jour ;
- Publication dans un journal d'annonces légales.

## Quelles sont les conséquences du changement d'objet social ?

Un changement d'objet social peut avoir des conséquences fiscales et sociales.

## Les conséquences fiscales liées au changement d'objet social

Fiscalement, un changement d'objet social qui relève d'une activité complètement nouvelle entraîne une cessation d'activité de la société.

Une cessation d'activité entraîne l'imposition immédiate des bénéfices en cours, des bénéfices en sursis d'imposition. De plus, la cessation d'activité entraîne une perte du droit du report des déficits subis avant le changement.

Toutefois, en l'absence de création d'une personne morale nouvelle, la société peut bénéficier d'un sursis d'imposition si ces conditions sont remplies :

- Aucune modification n'est apportée aux écritures comptables,
- L'imposition des bénéfices, des plus-values et des profits sur stock demeure possible suite au changement.

## Les conséquences sociales liées au changement d'objet social

Le changement d'objet social peut entraîner une modification de la législation sociale applicable à l'entreprise. Par exemple, le changement d'objet social peut entraîner un changement d'affiliation si l'activité nouvelle relève d'une autre catégorie. En effet, l'activité de la société peut passer de commerciale à libérale.

Voici une vidéo pour mieux comprendre la modification de l'objet social :

## Modèle de procès-verbal d'AGE de modification d'objet social

Il existe des formulations types pour rédiger le PV de l'AGE de modification de l'objet social, qu'il s'agisse d'une adjonction d'activité ou d'un changement d'activité :

- *Dans l'entête du PV* : il faut mentionner le numéro de la résolution ;
- *Dans le corps* : « *L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'étendre, à compter du ..... (La date d'effet du changement d'objet social), l'objet social aux activités suivantes : (les activités ajoutées).* »

*En conséquence, l'article numéro ..... des statuts a été modifié comme suit :  
« La Société a pour objet : ..... Nouvel objet social. », le reste de l'article est  
inchangé.*

Pour vous aider à rédiger le PV d'AGE, nous vous fournissons un modèle  
téléchargeable gratuitement :



**MODÈLE DE PROCÈS-VERBAL  
EXTRAO**

**POUR LA MODIFI**

**Société à responsabi**

**(n° SI**

**Procès-verbal de l'assemblée**

## FAQ

### **Comment modifier l'objet social d'une SASU ?**

Lorsque l'associé unique d'une SASU décide de modifier l'objet social, il doit rédiger un procès-verbal de décision. Il doit consigner sa décision de modifier l'objet social dans un registre spécial

### **Comment remplir le formulaire M2 pour une adjonction d'activité ?**

L'adjonction d'activité doit être mentionnée dans le cadre « Déclaration relative à un établissement et à l'activité » du formulaire M2.

### **Qui signe la modification des statuts ?**

Le dirigeant signe les statuts et doit conserver plusieurs exemplaires des statuts signés.